

Délibération n° 47 Affiché au
GRAND CAHORS le :
04 AVR. 2017



AR PREFECTURE

046-200023737-20170323-47_23_03_2017-DE
Regu le 28/03/2017

Séance du 23 mars 2017 à 19 heures

Commune de BELLEFONT – LA RAUZE – Salle des fêtes de Constans

Aujourd'hui, vingt-trois mars deux milles dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Bellefont – La Rauze – Salle des Fêtes de Constans

Etaient présents :

52 titulaires dont 13 possédant une procuration
10 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT – LA RAUZE
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. DELPECH Bernard, Mme HAUDRY Sabine, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. CANCEIL Philippe,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CAILLAC
CIEURAC
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
LHERM
MONTGESTY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARTIN Caroline,
M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

25 titulaires - 12 suppléants

• TITULAIRES :

BELLEFONT – LA RAUZE

M. NOUAILLES Serge (procuration donnée à Mme Martine FOURNIER), M. ANNES Jean-Pierre (procuration donnée à M. Jean-Paul DUJOL),

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOUIX Catherine, Mme LASFARGUES Geneviève, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. Serge MUNTE), M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration donnée à M. Bernard DELPECH), M. TESTA Francesco (procuration donnée à M. Alain SAN JUAN), M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme Martine LOOCK), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,

CATUS

M. VAZ Victor (procuration donnée à M. Claude TAILLARDAS),

CRAYSSAC

M. FOURNIER Christian,

LABASTIDE MARNHAC

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (procuration donnée à M. Daniel JARRY),

LE MONTAT

M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration donnée à M. Guy PEYRUS), Mme VANBESIEEN Joëlle (procuration donnée à Mme Roseline VALETTE),

MERCUES

M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à Mme Bénédicte LANES), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

PONTCIRQ

M. CHATAIN Thierry,

PRADINES

M. LIAUZUN Christian,

SAINT GERY – VERS

M. GILES Jérôme (procuration donnée à M. Olivier BORIES),

ST MEDARD

M. FERNANDEZ Pierre,

• SUPPLEANTS :

BOUZIES

Mme MARMIESSE Yvette,

CABRERETS

M. PAULIN Peter,

CALAMANE

M. FAURE Jean-Pierre,

FRANCOULES

M. COMBET Gil,

GIGOUZAC

M. OUVRARD François,

MAXOU

M. CHASTAGNOL Gérard,

MECHMONT

M. PONS Stéphane,

NUZEJOULS

M. BESSEDE Arnaud,

PONTCIRQ

M. SOULIER Yves,

ST CIRQ LAPOPIE

M. DECREMPS Frédéric,

ST DENIS CATUS

M. RAFFY Bernard,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Informatique et Systèmes d'Information (I.S.I)

Objet : Groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de photocopieurs numériques entre la Ville de Cahors, le Grand Cahors, le C.C.A.S. de Cahors, le C.I.A.S. du Grand Cahors, l'EPIC Tourisme du Grand Cahors et l'EPIC Régie d'Equipements Culturels - Constitution et Adhésion au groupement – Autorisation de lancement de la procédure et signature des marchés

A été adopté à l'unanimité

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 23 mars 2017
Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Rédacteur : Jean-Philippe KIMMEL
Service : Informatique et Systèmes d'Information (I.S.I)

Objet : Groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de photocopieurs numériques entre la Ville de Cahors, le Grand Cahors, le C.C.A.S. de Cahors, le C.I.A.S. du Grand Cahors, l'EPIC Tourisme du Grand Cahors et l'EPIC Régie d'Equipements Culturels - Constitution et Adhésion au groupement - Autorisation de lancement de la procédure et signature des marchés

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, des groupements de commandes peuvent être constitués entre plusieurs acheteurs.

Outil de mutualisation et de mise en commun des moyens, il permet l'obtention de meilleures conditions commerciales en optimisant les volumes d'achat et en générant des avantages tarifaires. Ces groupements de commandes peuvent être créés de manière temporaire ou permanente, selon qu'il s'agit de répondre à des besoins ponctuels ou récurrents. Il revient à la convention constitutive de le préciser.

L'ensemble des besoins étant identiques, il a été convenu d'arrêter les bases d'un montage commun qui a pour double objectif :

- Un allègement des formalités et des frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement d'une seule procédure,
- Des économies d'échelles.

La présente convention constitutive du groupement, annexée, a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué en vue de la passation d'un accord-cadre pour l'acquisition et la maintenance de photocopieurs numériques conformément aux articles, 25-I-1°, 67, 68, 78 et 80 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le Grand Cahors est désigné comme coordonnateur du groupement.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2017 et suivants.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la constitution du groupement de commandes pour les besoins acquisition et la maintenance de photocopieurs numériques pour le Grand Cahors, la ville de Cahors, le C.C.A.S de Cahors, le C.I.A.S. du Grand Cahors, l'EPIC Tourisme du Grand Cahors et l'EPIC Régie d'Equipements Culturels ;

- b- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de photocopieurs numériques, ainsi que tous actes consécutifs relatifs à l'exécution de cette convention ;
- c- D'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert menée par M. Le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors en tant que coordonnateur du groupement de commandes, en vue de l'acquisition et de la maintenance de photocopieurs numériques ;
- d- D'autoriser M. le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors ou son représentant à conclure et signer les marchés, ainsi que tous actes constitutifs relatifs à l'exécution de ces marchés ;
- e- D'imputer les dépenses aux budgets 2017 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc WASSOUZE-FAURE

The signature is a blue ink scribble over the official seal of the Grand Cahors Agglomeration Community. The seal is circular and contains the text 'COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS' around the perimeter and a central emblem.